



Commune
de
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 081-218101632-20240320-2024_DEL05-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 MARS 2024

2024 / 01 / 05

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 22
REPRESENTES	: 11
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : 13 MARS 2024

Date d'Affichage : 13 MARS 2024

Secrétaire de Séance : Josiane ESTRABAUD

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, ARMERO Séverine, ESTRABAUD Josiane, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne.

Etaient absents représentés :

BARENS Janine par André AMALRIC
MONNIER Laurent par Agnès MAUREL
CHABBERT Cécile par Séverine ARMERO
MARTIN Michel par Corine ALBERT
PUECH Benoît par Karine LOUP
LAFONT Stéphanie par Françoise ROUQUETTE
ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde par Christine ROQUES
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL
IOUALALEN Valentin par Michel BERBESSOU
BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT
CÈNES Frédéric par Serge GORIN

OBJET : Exercice 2023 - Budget Principal - Affectation du résultat.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder, après le vote du Compte Administratif 2023 du budget principal, à l'affectation de l'excédent net cumulé de la section de fonctionnement.

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité – Ressources humaines – Administration générales » du mercredi 13 mars 2024,

Le Conseil Municipal,

Constatant qu'au 31 décembre 2023, le compte administratif du Budget Principal de la Commune fait ressortir un excédent net cumulé de fonctionnement de **2 589 918,24 €** se décomposant ainsi :

* **1 718 656,53 €** correspondant à l'excédent de fonctionnement antérieur cumulé non affecté.

* **871 261,71 €** correspondant à l'excédent net de fonctionnement de l'exercice 2023.

Et après constatation des restes à réaliser en recette à hauteur de 365 358,82 € et en dépense pour 763 254,79 €,

DECIDE, après en avoir délibéré,

- d'affecter au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » une partie du résultat net cumulé de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement pour un montant de **526 503,93 €**.

- de maintenir le surplus, d'un montant de **2 063 414,31 €** en section de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

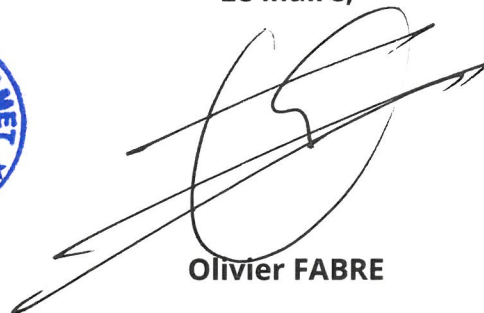
La Secrétaire de séance,



Josiane ESTRABAUD



Le Maire,



Olivier FABRE

Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.